

Relevé d'avis

**Le Conseil Académique plénier, en sa séance du 28 novembre 2025, sous la présidence de Stéphane CADIOU, Vice-Président Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU), Pilotage de l'offre de formation et de Lydia COUDROY DE LILLE, Vice-Présidente Commission de la recherche (CR)
Recherche, innovation, science ouverte**

Le quorum ayant été constaté en début de séance (38 membres présents et représentés).

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 28 novembre 2025, a rendu les avis suivants :

- **Campagne d'emplois des enseignants-chercheurs 2026**
- **Cadrage des congés pour projets pédagogiques 2026-2027**

Le conseil académique plénier de l'Université Lumière Lyon 2, en sa séance du 28 novembre 2025, a pris connaissance des points suivants :

- **Préparation sur la nouvelle offre de formation**
- **Évolution de la politique voyage**

A la demande d'un élu, la question diverse suivante a été abordée : signalement effectué par l'Université à la suite du post d'un enseignant-chercheur sur un réseau social.

Fait à Lyon,

Modalités de recours contre le présent avis : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, le présent avis pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon. Date de publication sur le site internet de l'Université : 1^{er} décembre 2025.